

## Santé au collège

Vous êtes les premiers responsables de la santé de votre enfant ; il est indispensable de signaler à l'infirmière toute maladie (grave ou non), nécessitant un suivi médical et / ou un traitement quotidien.

Les médicaments doivent être absolument déposés à l'infermerie où votre enfant viendra les prendre.

Une exception est cependant faite pour les enfants asthmatiques qui doivent avoir leur traitement avec eux. Un certificat médical sera remis à l'infirmière ainsi qu'au professeur d'EPS.

Si votre enfant est malade sur le temps scolaire, il doit en informer l'infirmière qui est seule habilitée, avec les cadres éducatifs, à vous contacter.

Vous pouvez rencontrer l'infirmière les **lundis, mardis et vendredis matin entre 7h30 et 8h15**, la contacter par téléphone au **0262 90 92 89** ou prendre rendez-vous par le biais du carnet de liaison.

N'hésitez pas à l'informer de toute situation qui pourrait lui permettre de mieux prendre en charge la santé de votre enfant.

## Troubles de l'apprentissage

Si votre enfant souffre d'un trouble de l'apprentissage détecter (dyslexie, dyspraxie....) prenez contact avec le responsable de niveau.

## Santé au collège

Vous êtes les premiers responsables de la santé de votre enfant ; il est indispensable de signaler à l'infirmière toute maladie (grave ou non), nécessitant un suivi médical et / ou un traitement quotidien.

Les médicaments doivent être absolument déposés à l'infermerie où votre enfant viendra les prendre.

Une exception est cependant faite pour les enfants asthmatiques qui doivent avoir leur traitement avec eux. Un certificat médical sera remis à l'infirmière ainsi qu'au professeur d'EPS.

Si votre enfant est malade sur le temps scolaire, il doit en informer l'infirmière qui est seule habilitée, avec les cadres éducatifs, à vous contacter.

Vous pouvez rencontrer l'infirmière les **lundis, mardis et vendredis matin entre 7h30 et 8h15**, la contacter par téléphone au **0262 90 92 89** ou prendre rendez-vous par le biais du carnet de liaison.

N'hésitez pas à l'informer de toute situation qui pourrait lui permettre de mieux prendre en charge la santé de votre enfant.

## Troubles de l'apprentissage

Si votre enfant souffre d'un trouble de l'apprentissage détecter (dyslexie, dyspraxie....) prenez contact avec le responsable de niveau.